

03 Septembre 2008

Communiqué concernant la réforme de la formation des enseignants

L'Association des Enseignants et Chercheurs en Sciences de l'Éducation considère comme constructive et prometteuse l'initiative prise en juillet par la CPU d'associer un ensemble d'acteurs stratégiques à la réflexion sur un cahier des charges national des nouvelles modalités de formation des enseignants. En tant qu'instance représentant les composantes universitaires d'enseignement et de recherche spécialisées en éducation et formation, elle tient à faire part rapidement de ses premières positions qui seront complétées dans les semaines à venir.

Elle tient également à affirmer son *plein accord avec le projet de Mastérisation de la formation, pour l'ensemble des catégories d'enseignants*. Ce projet s'inscrit dans une dynamique européenne et devrait offrir, comme c'est déjà le cas dans de nombreux pays en Europe mais aussi Outre Atlantique, une formation professionnelle universitaire de haut niveau aux enseignants français.

Pour concevoir ces nouvelles formations, plusieurs principes généraux paraissent devoir être retenus.

1. *La formation professionnelle initiale des enseignants est une mission nouvelle des universités, touchant à une fonction professionnelle majeure dans la vie sociale. Elle suppose la mise en place de moyens institutionnels et de formation correspondant à l'importance de cette fonction.*
 - Il s'agit bien de créer des *masters nouveaux*, élaborés spécialement pour former ces professionnels. Proposition est faite de les créer *au niveau des « mentions »* de Master qui pourront éventuellement avoir véritablement l'ambition de devenir des masters européens, en partenariat.
 - Ces futures formations s'inscrivent dans une offre professionnelle de formation de l'enseignement supérieur : il apparaît nécessaire que cette offre donne lieu à *coordination structurée au sein des universités et à une activité de veille* sur l'adéquation entre besoins de compétences du métier et contenu des enseignements.

2. *L'activité enseignante participe d'une fonction sociale plus large et en évolution constante : la fonction d'éducation.*

Il apparaît nécessaire de concevoir la formation des enseignants en référence à un triple contexte:

- *L'élargissement des fonctions éducatives* qui ne comportent pas seulement les métiers de l'enseignement, mais également les métiers de la formation, de l'accompagnement, du développement de compétences.
- *L'évolution des cadres institutionnels et sociaux de l'activité enseignante* : les métiers de l'enseignement (PE, PLC, PLP, CPE etc.) connaissent régulièrement des transformations. La formation doit à la fois tenir compte des grandes régularités constatables dans la fonction enseignante et de ces transformations. Les masters devront apporter aux futurs enseignants les connaissances permettant de prendre en compte la diversité des publics, notamment les plus en difficulté, les caractéristiques du contexte socio-économique, des partenaires, du contexte hors scolaire, des enjeux éthiques, des évolutions des institutions.
- *Les évolutions possibles de carrière des enseignants* de façon à leur permettre les mobilités souhaitables au sein ou en dehors du système éducatif. Il est important notamment que soient prises en compte et anticipées les réorientations des étudiants et des enseignants en exercice. Pour ce faire, la *modularisation* devrait permettre de ménager aisément des *passerelles* et des *parcours alternatifs* vers un ensemble de métiers de l'éducation et de la formation, en cas d'échec au concours ou de souhait de réorientation des étudiants vers d'autres débouchés professionnels.

3. *La formation des enseignants est une formation professionnelle complète*

- Il est nécessaire de *prendre la mesure de la réalité des métiers* et des compétences pour réfléchir aux objectifs et contenus de formation, notamment en s'appuyant sur *le référentiel de compétences* (Cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM, arrêté du 19/12/2006 ; circulaire n° 2007-045 du 28/02/2007).
- Il est nécessaire que cette formation comporte à la fois un *exercice réel de l'activité professionnelle et un dispositif d'exploitation formative de cette expérience*. Une formation en alternance pilotée par les établissements universitaires et leurs composantes et accompagnée par des universitaires et des professionnels formés et qualifiés pour le faire est l'un des moyens pédagogiques à privilégier. Cette formation en alternance, progressive sur l'ensemble du cursus (de la pré-professionnalisation en Licence, à la professionnalisation en master), doit comprendre des stages de « pratique accompagnée », en responsabilité qui apporteront aux futurs enseignants une indispensable expérience des publics et des terrains scolaires. Elle s'appuiera sur l'élaboration d'un mémoire exigeant, destiné à construire une capacité réflexive à l'égard de la pratique et garant de solides capacités d'adaptation, de renouvellement des compétences et d'innovation. Mise en œuvre par des équipes associant des enseignants-chercheurs des différentes disciplines universitaires, des formateurs et des

professionnels des secteurs d'enseignement concernés, les dispositifs pédagogiques refléteront ainsi le caractère universitaire et professionnel de la formation.

4. *La formation des enseignants est une formation d'enseignement supérieur*

- Elle suppose un *adossement* exigeant à des structures et à des démarches de *recherche portant sur la réalité des situations et des pratiques éducatives, et des processus de construction des apprentissages*.
- Elle suppose la mobilisation de *l'ensemble des compétences* de recherche et de formation présentes dans l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, les départements de sciences de l'éducation peuvent mettre à disposition de leurs partenaires une expérience spécialisée et éprouvée de longue date d'enseignement et de recherche en éducation.
- Elle suppose, dans l'organisation même des dispositifs, une collaboration étroite entre sciences de l'éducation et autres disciplines, notamment des sciences humaines et sociales, dans le cadre d'une co-construction d'une offre de formation modulaire et déclinée de manière différenciée en fonction des catégories (PE, PLC, PLP, CPE) et des matières d'enseignement. Il conviendrait de promouvoir une construction transversale des formations, mutualisant et articulant entre elles l'ensemble des ressources nécessaires à la formation des enseignants

5. *La formation des enseignants s'inscrit dans un continuum plus large.*

- La complexité des activités d'enseignement, leur caractère stratégique pour la société française doit également rendre attentif aux conditions d'entrée dans le métier, aux modalités d'accompagnement des premières années d'exercice, à la *construction globale de la professionnalisation*, y compris dans l'organisation de la formation continue qui est une des missions des universités.
La mastérisation s'inscrit dans une stratégie d'ensemble, un *continuum* qui commence en licence. Le niveau L doit être conçu en lien avec les masters, en proposant, notamment, des modalités de préprofessionnalisation. Elles permettront aux étudiants de tester leur projet professionnel. Sur ce point les Sciences de l'Éducation ont aussi une longue pratique d'élaboration de modules permettant la découverte du métier d'enseignant. Sur un plan pratique, pour éviter que le master ne soit qu'un temps de préparation au concours, il est proposé de placer en S1 un premier stage, en S2 et S3 le concours et sa préparation, en S4 un autre stage et la rédaction du mémoire.
- Afin de préparer aux fonctions de formation à l'enseignement, La mastérisation pourra aussi trouver son prolongement, dans le développement de parcours doctoraux spécialisés.

En conclusion : Les modalités d'accès au métier relèvent certes de la formation mais aussi du type de concours organisé par la fonction publique.

Pour articuler les modalités de recrutement avec une formation universitaire professionnalisante de niveau bac + 5 telle qu'elle va être dispensée aux futurs enseignants, *il conviendrait de repenser les épreuves du concours en tenant compte du référentiel de compétences existant.*

Dans cette perspective l'AECSE propose de contribuer aux travaux du groupe de réflexion national relatif au nouveau concours et à sa mise en œuvre (communiqué AEF du 2 septembre).